

APPEL À CANDIDATURES RÉSEAU DES SITES PILOTES EAU & BIO

La Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) propose à des collectivités locales ou territoires de projet d'intégrer le réseau des Sites pilotes Eau & Bio pour la période 2016-2020.

Le réseau des sites pilotes Eau & Bio - animé par la FNAB depuis 2010 - est un réseau de co-production, de mutualisation et d'expérimentation. Il réunit les territoires les plus innovants et engagés dans la problématique agricole - plus particulièrement l'agriculture biologique - dans un contexte de protection ou de reconquête de l'eau.

Ce réseau se compose en 2015 d'une vingtaine de sites pilotes et est représentatif de la diversité des systèmes agricoles (grandes cultures, polyculture-élevage, maraîchage, viticulture, etc.), des contextes pédoclimatiques, des échelles géographiques (périmètre de protection, aire d'alimentation de captage, bassin versant d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE, etc.), ainsi que des structures politiques et administratives (communes, intercommunalités, parcs naturels régionaux, autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale, etc.).

OBJECTIFS

Le réseau des sites pilotes Eau & Bio vise les objectifs suivants :

- Illustrer la faisabilité de la protection/reconquête de la qualité de l'eau via le développement de l'agriculture biologique.
- Mettre en œuvre les stratégies de développement agricole les plus efficaces en déployant une combinaison d'outils opérationnels, une gouvernance, une gestion de projet et une animation territoriale adaptées.
- Créer de nouveaux outils au service des projets pour allier l'objectif à court-terme d'adaptation au marché des agriculteurs et l'objectif à long-terme de gestion des services d'intérêts généraux.
- Mettre en œuvre des expérimentations novatrices en appréhendant au mieux les limites et les obstacles au changement, notamment d'ordre juridique.
- Servir de supports prioritaires pour des études et travaux de recherche thématique (pour des travaux de thèse par exemple) et/ou pour des évaluations de politiques publiques locales.
- Analyser et traduire aux décideurs publics le bilan des initiatives et des expérimentations conduites dans les sites afin de faire évoluer les politiques publiques (gestion de l'eau, agriculture, etc.).
- Valoriser et faire connaître ces projets exemplaires pour démultiplier leur mise en œuvre à d'autres territoires.

BÉNÉFICES POUR LE SITE PILOTE

Intégrer le réseau des sites pilotes Eau & Bio, c'est bénéficier des actions suivantes :

- **Expertise et capitalisation** via quatre niveaux d'expertises : celui des sites pilotes eux-mêmes, celui du réseau des groupements d'agriculteurs biologiques, celui de la FNAB (et de ses partenaires), et celui de spécialistes extérieurs.

L'animation réalisée par la FNAB permet aux sites pilotes de faire eux-mêmes l'exercice de mutualisation, de prise de recul et d'analyse de leurs propres initiatives. De plus, ce travail conduit à l'adaptation de certains outils et méthodes et la création d'innovations au service des besoins identifiés par les sites pilotes.

Par ailleurs le réseau « Eau & Bio » (membres du COPIL, groupements régionaux et départementaux de producteurs biologiques) et la FNAB ont acquis une solide expertise dans l'accompagnement au changement dans les projets territoriaux de développement de l'agriculture biologique. Cette expertise se traduit à la fois par des aspects de méthodologie et par des outils créés à destination de différents publics cibles (collectivités, agriculteurs, organismes de développement agricoles...). Ils bénéficient également d'un réseau de partenaires et d'un recueil d'expériences utiles pour identifier des acteurs ressources.

Enfin, les spécialistes extérieurs peuvent être des chercheurs en sciences sociales, en sciences de la nature, des juristes, des collectivités extérieures au dispositif, etc.

- **Réunions inter-sites pilotes**, à Paris ou dans les territoires (2 à 4 réunions par an)

Elles peuvent être généralistes ou thématiques et, pour partie territorialisées selon les problématiques à traiter. Des réunions téléphoniques sont également organisées selon les besoins.

- **Groupes de travail thématiques**

Des groupes de travail techniques sont en cours de création pour répondre à certains enjeux spécifiques. A ce jour, un groupe de travail sur la thématique du rôle et des moyens d'actions des collectivités dans le développement économique agricole est lancé. Un groupe de travail sur le dialogue territorial est également envisagé.

- **Événements et publications** : séminaires de restitution des travaux, outils méthodologiques et de communication.

ENGAGEMENTS DU SITE PILOTE

Pour participer au dispositif, le maître d'ouvrage doit être une collectivité territoriale ou un territoire de projet. S'il est retenu, il s'engagera à :

- Rédiger un programme de développement de l'agriculture biologique,
- Participer aux réunions inter-sites et, sur la base du volontariat, au(x) groupe(s) de travail thématique(s),
- Réaliser un bilan annuel synthétique des résultats,
- Fournir les données nécessaires à la valorisation du site,
- Partager son expérience et valoriser l'agriculture biologique,
- Participer à la réalisation d'événements et d'outils de communication collectifs,
- Valoriser le dispositif (usage des logos),
- Procéder à une évaluation régulière des projets des sites pilotes et du dispositif.

ENGAGEMENTS DE LA FNAB

La FNAB s'engage à :

- Animer les réunions inter-sites et les groupes de travail thématiques,
- Mobiliser des experts thématiques (réseau FNAB, chercheurs, collectivités et leurs représentants, associations, ministères, etc.),
- Susciter et faciliter la mutualisation, les collaborations entre site et avec les partenaires associés,
- Réaliser une synthèse annuelle des résultats qualitatifs et quantitatifs du dispositif,
- Offrir des outils techniques (espace intranet, liste de discussion, etc.),
- Valoriser les actions menées par les territoires engagés dans le dispositif via des outils et événements de communication (publications, colloques) et auprès des ministères et des représentants des collectivités territoriales,
- Mettre en place une veille thématique,
- Intégrer régulièrement de nouveaux sites.

Ces engagements respectifs seront formalisés par la signature d'une charte d'engagement entre la FNAB et le site pilote retenu.

À noter : Le maître d'ouvrage du projet territorial de protection de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique sera le signataire de la charte d'engagement dans le dispositif. Il est au minimum le représentant du site au sein du dispositif. Dans une perspective de co-production, plusieurs représentants de différents organismes présents sur ce même territoire peuvent être invités à participer au dispositif.

MODALITES / CALENDRIER

1. Manifestation d'intérêt par mail auprès de Sylvain Roumeau, FNAB, coordinateur du réseau des sites pilotes Eau & Bio (sroumeau@fnab.org, 01.43.38.23.01).
2. Envoi du dossier de candidature (ci-joint) :
Par mail ou courrier postal à l'adresse suivante : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique – 40 rue de Malte – 75011 Paris.
3. Sélection des dossiers retenus.
4. Signature de la charte d'engagement.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être une collectivité locale ou un territoire de projet
- Être prêt à s'engager dans le dispositif au travers de la signature de la charte d'engagement (et des obligations qu'elle induit pour le maître d'ouvrage) et la rédaction d'un programme de développement de l'agriculture biologique.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les sites seront sélectionnés selon plusieurs critères, notamment :

- la motivation du maître d'ouvrage du projet pour le développement de l'agriculture biologique en lien avec les enjeux eau et les autres enjeux territoriaux
- la diversité et le nombre des actions engagées ou prévues
- la volonté d'engagement dans le dispositif
- la localisation géographique : priorité sera donnée aux candidatures émanant des territoires situés dans des départements et régions encore non-représentées dans le dispositif.

POUR TOUTE QUESTION

- Vous pouvez contacter Sylvain Roumeau pour toute question sur cet appel à candidature.
- Pour échanger avec un maître d'ouvrage d'un site pilote Eau & Bio, vous pouvez obtenir les coordonnées auprès de Sylvain Roumeau.

CARTE D'IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET

- Agence de l'eau :
- Région :
- Département :
- Nom de la collectivité porteuse du projet :
- Type de collectivité porteuse du projet (communes, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole, pôle métropolitain, Parc Naturel Régional, Parc national, département, autre.) :
- Population de la collectivité :
- Superficie du territoire :
- Surface agricole utile (SAU) en ha du territoire :
- SAU bio (si possible en ha, et en % de la SAU totale) :
- Enjeu (*conserver uniquement les mentions utiles*) : eau (eau potable / milieux aquatiques et milieux marins) / biodiversité / développement économique / artificialisation des terres / santé / autre (préciser)
- État de la ressource en eau :
 - Masse(s) d'eau concernée(s) : eau souterraine / eau de surface
 - Origine de l'alimentation en eau potable : eau souterraine / eau de surface
 - Contexte réglementaire autour de la ressource en eau :
 - Nombre de captages sur le territoire et classification (Grenelle, prioritaire) :
 - Démarche préventive (qualité de l'eau non-dégradée) ou curative (qualité de l'eau dégradée)
 - Facteurs de dégradation des masses d'eau : nitrates, pesticides, autres.

GOVERNANCE DU PROJET ET CONTACTS

- Nom du maire ou président de la collectivité porteuse du projet / Téléphone / Adresse / Courriel :
- Si le maire ou le président de la collectivité n'est pas le porteur de la candidature, préciser le nom, la fonction et les coordonnées de l' élu porteur de la candidature :
- Interlocuteur technique (Nom / fonction / téléphone / adresse / courriel) :
- Composition de l'équipe projet (noms, fonctions et structure) :
- Compétences de la structure porteuse en lien avec la thématique :
- Cadres d'actions déjà mobilisés par le territoire en lien avec le projet (Agenda 21, SCoT, PLU(i), ZAP, PAEN, AAC, PPC, SAGE, PCET, TVB, autre¹) (*préciser l'historique et les liens avec le projet Eau&Bio*) :
- Coopération territoriale autour du projet (*préciser les collectivités partenaires et leurs compétences en lien avec le projet*) :

PROJET EAU & BIO

- Description générale du projet (*30 lignes maximum*), notamment sa ou ses clé(s) d'entrée par rapport aux enjeux du territoire (protection des ressources environnementales et notamment l'eau, aménagement, paysages, développement économique, emploi, alimentation et nutrition, santé, dialogue territorial, etc.)
- Détail des actions déjà réalisées et premiers résultats (par exemple sur les thèmes suivants : animation agricole, action foncière, aides notamment MAEC, restauration collective, circuits de proximité, filières longues, sensibilisation de la population, démarche zéro phyto dans l'entretien des espaces publics, projets de recherche, dialogue territorial, etc.)
- Perspectives (actions prévues ou souhaitées, par exemple sur les thèmes suivants : animation agricole, action foncière, aides notamment MAEC, restauration collective, circuits de proximité, filières longues, sensibilisation de la population, démarche zéro phyto dans l'entretien des espaces publics, projets de recherche, dialogue territorial, etc.) :
- Préciser vos attentes par rapport au dispositif (partage d'informations, renouvellement d'un programme, dépassement de blocages rencontrés localement, encadrement d'une expérimentation, etc.) :

¹ Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme (intercommunal), Zone Agricole Protégée, Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces. Agricoles et Naturels Périurbains, Aire d'Alimentation de Captage, Périmètre de Protection de Captage, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Plan Climat-Energie Territorial, Trame Verte et Bleue.